DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024-CM/099 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION LES ENFANTS D'ANCHAING DANS LE CADRE DES FESTIVITES DU 20 DECEMBRE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 13 novembre 2024.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 05 novembre 2024.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 02
Total des votes : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - ELISABETH Marie Jeanne - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - MAZAGRAN Daniella - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – LUCILLY Harry - BRANCALIN Sandrine – ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann - PAUSE Jean Claude - FOUASSIN Stéphane - GARRYER Patrick - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - FANNIO Anaïs - ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FOUASSIN Stéphane (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine - ROBERT Laurencine (procuration donnée à SINAPIN Marie Jacqueline).

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Marcel DAMOUR

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 20.11.2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-099-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'association CASE de Grand-Ilet, dans le cadre des festivités du 20 décembre, organisera une journée intergénérationnelle où elle mettra en exergue toutes les animations liées aux E.V.S sur les secteurs de Grand-Ilet, Bélier et Mare à Martins.

A cette occasion et afin d'enrichir l'offre d'animation culturelle, l'association les Enfants d'Anchaing souhaite apporter leur contribution par la tenue d'un concert, avec un plateau composé uniquement d'artistes de Salazie.

Cette première opération vise à créer une réelle synergie en vue de la promotion de nos chanteurs pour les scènes en extra muros.

Pour ce faire l'association, les Enfants d'Anchaing sollicite le concours financier de la collectivité à hauteur de 3 000 €, destiné aux défraiements des artistes.

La collectivité souhaite encourager cette initiative en octroyant une subvention supplémentaire de trois mille euros à l'association les Enfants d'Anchaing.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (19 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention supplémentaire de 3 000 € à l'Association Les Enfants d'Anchaing.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1er Adjoint,

MAIRIE DE SALAZIE

Marcel DAMOUR

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20241112-2024-CM-099-DE
Date de télétransmission : 19/11/2024
Date de réception préfecture : 19/11/2024